

RECUEIL OFFICIEL  
DES  
MARQUES DE FABRIQUE  
ET DE  
COMMERCE.

DÉPOSÉES EN CONFORMITÉ DE LA LOI DU 18 MARS 1885.

Annexe au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg.

Vendredi, 18 juillet 1890.

N° 268. — Le 9 janvier 1890. — Prosper *Karlshausen*, fabricant de tabacs à Ettelbruck.



Auf der zu beiden Seiten gleich ornamentirten Basis erhebt sich rechts ein gemählter Löwe, auf den Hinterpranken, mit aufgesperrtem Rachen und vorgestreckter Zunge, den Schwanz s-förmig aufwärts gebogen. Die Frontseite nach links gewandt, stützt der Löwe mit der linken Vordertatze den Schild, während er mit der rechten ein Schwert mit Kreuzgriff emporhält. Der ebenfalls auf der Basis ruhende, etwas schief nach der Löwenfigur hinneigende Schild gleicht einem von der Stielseite her in elliptischer Linie abgestumpften, spitzeiförmigen Blatte und zeigt fünf durch Querstriche getrennte Felder, von denen

das erste und fünfte schraffirt, das zweite und vierte leer sind, während das dritte die Initialen P. K. aufweist.

Cette marque est apposée sur les cornets et paquets renfermant du tabac de la fabrication du déposant ; elle est employée dans des dimensions et couleurs diverses.

N° 269. — Le 21 janvier 1890. — *Schmederer frères*, « Actienbrauerei zum Zacherlbräu », à Munich.



Une étiquette ronde : au milieu une croix de Malte et un moine qui porte un étendard représentant le mot « Salvator », entouré d'une auréole de rayons ; à droite du moine se trouve un monastère ; aux parties inférieures de la croix le mot « Schutz-Marke » ; les angles formés par la croix sont remplis par des fioritures ; autour les mots « Zacherl'sche Brauerei München. » Aux parties inférieures de la croix peut figurer aussi une banderolle avec les mots « Salvator-Bier », le mot « Schutz-Marke » se trouve alors aux parties supérieures de la croix.

Cette marque est apposée, soit comme étiquette de papier ou de fer blanc sur les bouteilles et les fûts, soit comme empreinte à feu sur les bouchons, pour distinguer les bières provenant de la brasserie des déposants à Munich ; elle est employée dans différentes dimensions et couleurs.

N° 270. — Le 5 février 1890. — La société *Actien-Gesellschaft Hackerbräu* à Munich.



Deux haches entrecroisées.

Cette marque est apposée sur les fûts, bouteilles etc., renfermant des bières provenant de la brasserie de la dite société à Munich ; elle est employée dans différentes dimensions et couleurs.

N° 271. — Le 5 février 1890. — La société *Actienbrauerei zum Löwenbräu* à Munich.



Un lion rampant ; au-dessous la légende «Löwenbräu — München.»

Cette marque est apposée sur les fûts, bouteilles et waggons contenant de la bière provenant des brasseries de la société déposante à Munich ; elle est employée dans différentes dimensions et couleurs.

N° 272. — Le 5 février 1890. — La même.



Une étiquette montrant au milieu un lion rampant dans un écu en accolade. Autour de l'écu les mots : « Actienbrauerei zum Löwenbräu — München. — Export-Bier. — Dieses Bier ist in der Kellerei der Brauerei in München selbst auf Flaschen gefüllt. » Le tout encadré et imprimé en or et noir.

Cette marque est appliquée sur les bouteilles contenant de la bière fabriquée par la dite société à Munich ; elle est employée dans les dimensions d'environ 10 sur 15 centimètres.

N° 273. — Le 8 février 1890. — La société dite *Revere Rubber Compagnie* à Paris, 17, rue de Paradis :



Une tortue et la dénomination «Usudurian» ; au bas les mots «Trade Mark» ; le tout entouré d'un double cercle.

Cette marque est apposée par poinçonnage ou autrement sur des feuilles destinées à être utilisées pour garnir les points des machines à vapeur, machines à air et autres provenant des établissements de la dite compagnie à Paris ; elle est employée dans des dimensions et couleurs variables et s'applique également sur les emballages des dites garnitures, ainsi que sur les lettres, factures, prospectus, annonces, réclames et enseignes.

N° 274. — Dépôt du 14 février 1890, retiré le 28 du même mois.

N° 275. — Le 28 février 1890. — William Pearson et C<sup>e</sup> à Hambourg.

*Creolin*  
Pearson

Le mot « Creolin » en écriture anglaise ; au-dessous une comète et le mot « Pearson ».

Cette marque est apposée partout où elle peut servir à distinguer un produit appelé Creolin, constituant un désinfectant fabriqué par les déposants à Hambourg ; les dimensions et couleurs peuvent varier.

N° 276. — Le 17 mars 1890. — Paul Ossyra à Echternach.



Ein Etiquett auf weissem Papier mit goldenem Rande ; dasselbe zeigt in der Mitte das Wappen der Stadt Amsterdam ; über diesem die Worte « Maag-Elixir van Doctor Boerhave », unter demselben die Worte : « geheel en alleen gefabriceerd door Ludwig Buff, Nachf. Paul Ossyra te Echternach, Groot Hertogdom Luxemburg. — Boerhave hat in der Medicin wirklich das Unglaubliche geleistet. Goethe « Wahrheit und Dichtung. » — unter denen das Wort « Buff » in rother Farbe besonders stark hervortritt.

Cette marque est apposée sur les bouteilles contenant une liqueur amère fabriquée par le déposant à Echternach ; elle est employée dans les dimensions de 135 mm × 84 mm et de 117 mm × 76 mm.

N° 277. — Le 7 mai 1890. — E. Merck, fabricant de produits pharmaceutiques à Darmstadt.

**PYOKTANIN** Le mot « Pyoktanin »,

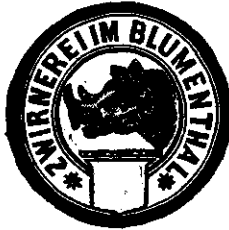
appliqué en toutes dimensions sur l'emballage etc. d'une préparation antiseptique provenant de l'établissement du déposant à Darmstadt.

N° 278. — Même date. — Même déposant.

**PYOKTANIN**

Le mot « Pyoktanin », traversé d'une flèche. Même emploi.

N° 279. — Le 17 juin. — N. *Schlumberger et C<sup>e</sup>*, fabricants de fils à coudre à Guebwiller (Alsace).



Une étiquette avec un dessin figurant une tête de rhinocéros entouré de l'inscription en arc de cercle «Zwirnerei im Blumenthal», entrecoupée par un écu de fantaisie réservé à l'application d'un numéro variable; le tout imprimé en bleu sur fond blanc ou en couleurs diverses.

Cette marque, de dimensions variables, est apposée sur des cotons à coudre sur bobines ou pelotes, provenant des établissements des déposants à Guebwiller.

N° 280. — Même date. — Mêmes déposants.



Un bouc à mi-corps au-dessus d'une couronne.

Cette marque, employée dans différentes dimensions et couleurs, est apposée sur des boîtes renfermant toutes espèces de fil ou coton, retors ou cablé sur des bobines, écheveaux et paquets, sous quelque forme qu'ils soient, ainsi que sur des étiquettes, factures, prospectus, et tout ce qui sert à l'exploitation des produits provenant de l'établissement que les déposants possèdent à Guebwiller.

N° 281. — Le 30 juin 1890. — *Schülke et Mayr* à Hambourg.



Un triangle équilatéral dans lequel se trouve un cercle concentrique; le triangle est noir à l'intérieur, par contre l'intérieur du cercle reste blanc et dans ce cercle se trouve la signature «Lysol».

Cette marque est apposée sur les produits chimiques et pharmaceutiques, ainsi que sur les emballages de ceux-ci, provenant des établissements de la maison Schulke et Mayr à Hambourg; elle peut être employée dans différentes dimensions.

N° 282. — Le 10 juillet 1890. — Mêmes déposants.

**Lysol** Le mot «Lysol», écrit en gros caractères latins.  
Même emploi.

Pour extraits conformes, publiés en exécution de l'art. 10 de l'arrêté royal grand-ducal du 30 mai 1883.

Luxembourg, le 18 juillet 1890.

Pour le Ministre d'État, Président du Gouvernement :  
*Le Conseiller secrétaire général,*  
P. RUPPERT.